

DOSSIER DE PRESSE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2023



La Vallée de Chamonix Mont-Blanc : laboratoire de la transition énergétique et écologique	2	10-13	La vallée structure son éco-mobilité
Un territoire pas comme les autres	3	14-17	Cap sur les énergies renouvelables
« Territoire engagé transition écologique » : outil de management de la transition écologique pour la Vallée	4	18-19	Préservation des richesses naturelles exceptionnelles
Les grandes étapes de la protection environnementale	5	20-21	Jeter moins et mieux !
La vallée organise sa transition énergétique	6-9	22-23	AdaPT Mont-Blanc : s'adapter aux changements climatiques
		24-25	Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) : un projet de territoire
		26-27	Premiers effets sur la qualité de l'air

LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC : LABORATOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

La carte postale est belle ! Splendides sommets enneigés, merveilleux glaciers, espaces boisés remarquables, généreux alpages, lacs de montagne, espaces naturels de fond de vallée... La vallée de Chamonix est un territoire unique !

Unique mais fragile et soumis plus qu'ailleurs aux changements climatiques. Le réchauffement est deux fois plus marqué qu'en plaine, les glaciers s'amincissent, le cumul de neige a été divisé par 2 en 40 ans, les risques d'éboulements et d'écroulements sont plus fréquents... Le territoire est si emblématique qu'il est souvent présenté comme un laboratoire d'analyse du changement climatique. Nous sommes en première ligne mais nous ne voulons pas nous contenter d'être un sujet d'observations !

Depuis plusieurs années, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, avec de nombreux partenaires institutionnels et ses voisins frontaliers, est résolument engagée dans la lutte contre les changements climatiques et environnementaux.

Après avoir été la première collectivité de montagne à adopter un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) volontaire en 2012, l'ambition de la Communauté de communes a été clairement affichée dès 2016 : faire de la vallée de Chamonix un territoire à énergies positives (TEPOS) pour le bénéfice de ses habitants et de ses visiteurs.

La Vallée de Chamonix mène une politique active de développement des transports collectifs et des mobilités actives et décarbonées. Elle favorise la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, avec un accompagnement privilégié et des aides financières importantes. Elle est approvisionnée par une électricité 100 % renouvelable, elle chauffe ses bâtiments publics au gaz naturel, elle construit des centrales hydroélectriques et bientôt une usine de méthanisation, elle accompagne la création d'une Centrale Villageoise...

Protéger l'air qu'on respire, l'eau qu'on boit, les paysages exceptionnels qui nous entourent est notre priorité. C'est un combat difficile et coûteux qui se mène sur de multiples fronts, seuls ou en partenariat, à travers différents dossiers. Les enjeux sont immenses. Cela représente des investissements publics considérables, compte tenu de la taille de notre communauté et le volume annuel des dépenses liées à l'environnement ne cesse d'augmenter.

Les objectifs de la Communauté de communes sont clairs : réduire drastiquement son impact climatique et ses émissions de polluants atmosphériques pour préserver son territoire exceptionnel et la qualité de vie de ses habitants.

Les élus de la vallée de Chamonix Mont-Blanc



La Vallée de Chamonix Mont-Blanc

LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC : UN TERRITOIRE PAS COMME LES AUTRES



Nous vivons au pays des extrêmes : hauts sommets, forts dénivelés, imposants glaciers, importantes amplitudes thermiques, forte exposition aux risques naturels, sensibilité accrue du site aux changements climatiques comme aux différentes formes de pollution : la vallée de Chamonix est un lieu pas comme les autres.

Territoire à la géographie exceptionnelle, la vallée de Chamonix est enserrée entre deux massifs, le Mont-Blanc et les Aiguilles rouges et quatre glaciers, dont la Mer de Glace, plus grand glacier de France qui s'étend sur 2500 m de dénivelé.

La Vallée s'étend sur une trentaine de kilomètres, de Servoz à Vallorcine en passant par Les Houches et Chamonix, et se développe sur un dénivelé de près de 4000 mètres.

Chamonix, située à 1035 mètres, est une des communes les plus étendues de France, avec plus de 115 km².

La vallée est habitée par quelque 15 000 personnes qui doivent au quotidien se déplacer, se chauffer, échanger...

Reconnaissance de ses atouts, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc est l'un des sites naturels les plus visités au monde grâce au mont Blanc, point culminant de l'Europe occidentale.

La vallée attire tous les ans des millions de touristes, d'alpinistes et de montagnards.

La vallée de Chamonix se trouve par ailleurs au débouché du tunnel du Mont-Blanc qui a fêté ses 50 ans en 2015 et voit passer tous les ans quelque 2 millions de véhicules sur un axe européen stratégique.

Cette situation très particulière fait de la vallée de Chamonix un lieu unique, un véritable laboratoire « in situ » du changement climatique, où des mesures spécifiques doivent être prises.

« TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » : OUTIL DE MANAGEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LA VALLÉE DE CHAMONIX

Pour garantir, amplifier et accélérer l'engagement de la vallée de Chamonix dans la préservation de son territoire exceptionnel, les élus de la Communauté de communes, avec l'appui de l'ADEME, ont souhaité s'engager dans la démarche « Territoire engagé transition écologique », un outil de management des politiques de la collectivité.

Le programme « Territoire Engagé Transition Écologique » est un accompagnement en faveur de la transition écologique, destiné aux communes et aux EPCI.

Un audit et un plan d'action ont été élaborés sur la base des référentiels Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire.

- Climat-Air-Énergie

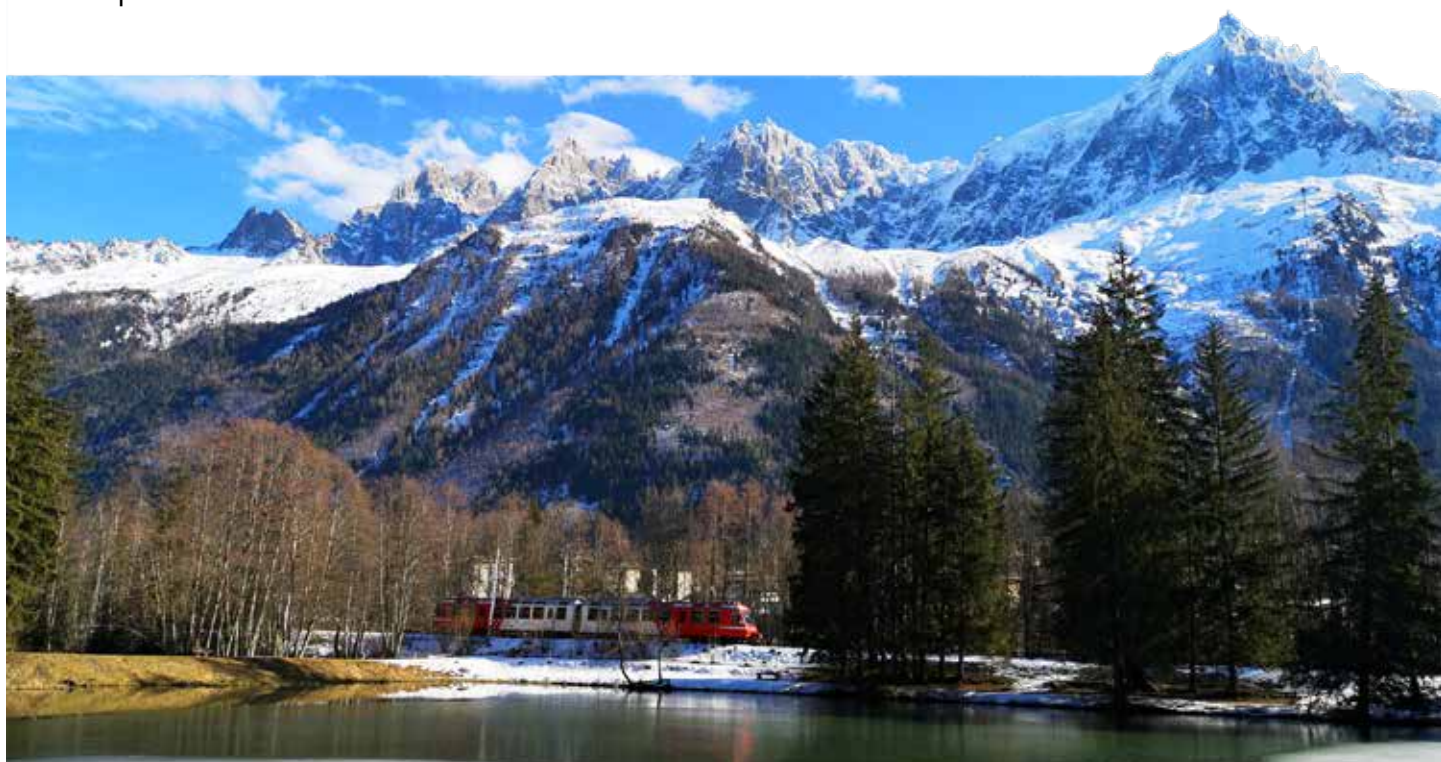
- 1 Planification territoriale : stratégie globale Climat-Air-Énergie
- 2 Patrimoine de la collectivité : stratégie patrimoniale
- 3 Approvisionnement en énergies, eau et assainissement, gestion des espaces verts, gestion des déchets
- 4 Mobilités : promotion des mobilités durables
- 5 Organisation interne et gouvernance
- 6 Coopération et communication

- Économie Circulaire

- 1 Définition d'une stratégie globale et inscription dans le territoire
- 2 Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
- 3 Déploiement d'une économie circulaire dans les territoires
- 4 Outils financiers du changement de comportement
- 5 Coopération et engagement

En France, 336 collectivités ont intégré ce processus, soit 48,4% de la population française.

Ces programmes ont sans conteste un effet de levier puissant sur les orientations et les décisions des collectivités en matière de transition écologique.



LES GRANDES ÉTAPES DE LA PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Bien avant la création de la communauté de communes (2010), la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a mené une politique environnementale et énergétique audacieuse.

- 1998**
- Première campagne transfrontalière de mesures locales de la pollution de l'air, menée conjointement par l'Air des deux Savoie, Resival du Canton du Valais (CH), et l'Arpa - Vallée d'Aoste (IT). Opération menée dans le cadre de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc, coopération unissant la France, l'Italie et la Suisse depuis 1992.
 - Mise en place de la libre circulation sur le réseau hivernal de bus urbains.

- 2005**
- **Application de la libre circulation sur l'ensemble des réseaux** de transports publics locaux - trains et cars urbains.

- 2008**
- Adoption d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU).

- 2009**
- Engagement volontaire dans le Plan Climat Énergie Territorial (PCET).

- 2010**
- Signature de la convention des Maires qui fixe les objectifs de consommation énergétique et de réduction des gaz à effet de serre.

- 2012**
- **Adhésion au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) Vallée de l'Arve.**
 - **Adoption du premier Plan Climat** sur un territoire de montagne en France en juin 2012.
 - Ouverture de « Clubs Climat ». Objectif : apporter des outils concrets aux professionnels et aux organisateurs d'évènements pour atteindre les objectifs du Plan Climat Énergie Territorial.

- 2013**
- **Label « Flocon vert »** version montagnarde du Pavillon bleu, confirmé en 2015 puis en 2019.
 - Mise en place du Fonds Air Bois sur tout le périmètre Vallée de l'Arve.

- 2015**
- Chamonix-Mont-Blanc, élue « Ville des Alpes de l'année ».
 - La Vallée s'engage dans un TEPOS.
 - Plan pour la qualité de l'air (spécifique à la Vallée) avec 30 engagements concrets.
 - **Mise en place du Fonds Énergie Habitat, aide spécifique à la Vallée** en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat privé.
 - Mise en place du programme « Habiter Mieux » pour la rénovation énergétique (ménages modestes).
 - Création du « comité consultatif intercommunal » dédié aux questions environnementales et à la qualité de l'air (Élus de la Vallée, représentants d'associations et de socio professionnels, Office du Tourisme, commerçants, Chambre syndicale hôtelière, Cie du Mont-Blanc, Cie des Guides).
 - Mise en place du premier cadastre énergétique territorial avec l'Espace Mont-Blanc, potentiel d'énergie renouvelable à la parcelle : planETer.

- 2016**
- **Labellisations TEPOS et TEPCV.**
 - Acquisition de bus électriques et hybrides.
 - Création et mise en place d'un accompagnement gratuit du particulier dans son projet de rénovation énergétique et de permanences infos « rénovation énergétique ».
 - Mise en place du Fonds Énergie Habitat +, aide majorée.
 - Lancement d'une étude épidémiologique sur la pollution de l'air.

- 2017**
- Ouverture du site renovalleechamonix.fr dédié à la rénovation énergétique dans la vallée.
 - Création du Fonds Air Gaz avec GrDF.
 - L'aide pour le Fonds Air Bois passe de 1 000 € à 2 000 €.
 - La ligne ferroviaire du Mont-Blanc Express voit sa fréquence doubler aux heures de pointe durant la saison estivale (un train toutes les 30 minutes).

- 2018**
- Forte implication dans la finalisation du Plan de Protection de l'Atmosphère II.
 - **Adoption d'un Plan Climat Haute Montagne.**
 - Partenariat pour une aide complémentaire du CD74 au FEH+ de 1000 € (ménages aux revenus intermédiaires).
 - Édition d'un « guide des bonnes pratiques ».
 - Création d'un poste « Ambassadeur Air et Énergie ».
 - Déploiement de composteurs collectifs.

- 2019**
- Développement du Fonds Air Entreprises (FAE).
 - Bonus régional pour Fonds Énergie Habitat (FEH) et Fonds Énergie Habitat + (FEH+).
 - Création du Fonds Énergie Habitat ++ (FEH++).
 - Développement du Fonds Air Gaz pour les copropriétés (FAG Copro).
 - Création d'une Aide à l'audit énergétique des copropriétés.

- 2020**
- Lancement du projet « centrales villageoises » : production d'énergie renouvelable.

- 2021**
- Signature de la convention Cit'ergie (démarche Climat-Air-Énergie) avec l'ADEME.
 - **Création de la Prime Énergie Habitat.**

- 2022**
- **Signature du CRTE avec l'État.**
 - **Confirmation de la labellisation « Flocon vert » (deux flocons).**
 - Mise en place d'un Fonds Air Véhicules.
 - Mise à disposition de la Captothèque : micro-capteur de mesure de particules fines pour les particuliers.
 - Organisation de 6 ateliers de la transition pour les professionnels.
 - Animations WATTY dans les écoles primaires.
 - « La nuit est belle ! » : extinction de l'éclairage public des communes de la Vallée durant un week-end.



RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE

LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC ORGANISE SA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Vallée de Chamonix facilite les opérations de rénovation énergétique. C'est une démarche avantageuse à la fois pour notre cadre de vie, pour notre tissu artisanal local, pour nos charges domestiques et notre patrimoine bâti.

Le secteur de l'habitat a, depuis plusieurs années, été identifié avec celui des transports, comme le principal gisement d'économies d'énergies en matière de réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement et la santé.

C'est ce qui a motivé la collectivité à adopter une démarche spécifique dans la lignée de notre Plan Climat Énergie Territorial et des Plans de Protection de l'Atmosphère (1^{er} : 2012-2018, 2^e : 2019-2023) : inciter les occupants des résidences principales de la Vallée (maisons individuelles et copropriétés) à « passer à l'acte » en se lançant dans la rénovation énergétique grâce à une série d'aides lisibles, pertinentes et efficaces.

Six aides différentes sont proposées :

- La « Prime Énergie Habitat » depuis 2021 (remplace les Fonds Énergie Habitat précédemment créés).
- Le « Fonds Air Bois », depuis 2013.
- Le « Fonds Air Gaz » depuis 2017 (aide spécifique à la Vallée).
- Le « Fonds Air Gaz Copropriétés » depuis 2019.
- L'aide à l'audit énergétique des copropriétés depuis 2019.
- Le « Fonds Air Entreprises » depuis 2019.

Des permanences et un accompagnement avec des conseillers

Le service « Haute-Savoie Rénovation Énergétique », financé par la Région Auvergne-Rhône-

Alpes et les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), coconstruit et piloté par le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, est assuré par l'association Innovalles. Le particulier définit avec le conseiller la nature et le calendrier des travaux à effectuer. Si le particulier le souhaite, le conseiller peut se déplacer, évaluer les besoins et les priorités. Ensemble, ils étudient les aides financières possibles et le plan de financement.

Des permanences et un accompagnement sont proposés à tous les résidents permanents (à qui s'adressent uniquement les aides financières de la Vallée) ou secondaires.

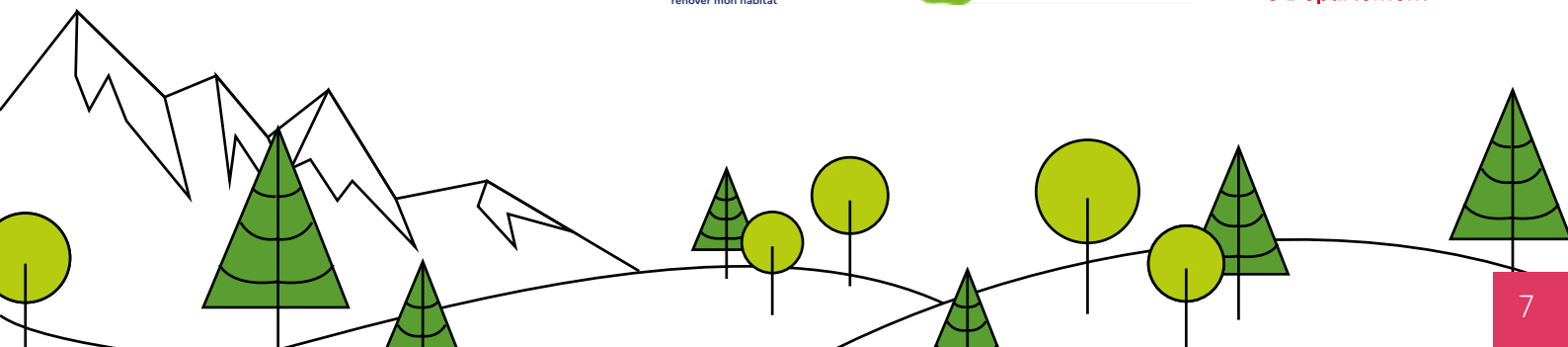
En savoir plus : hsre.fr.



Haute-Savoie
**Rénovation
Énergétique** 



avec



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ

Le « Fonds Air Bois » depuis 2013 > 2024.

621 dossiers financés au 1^{er} décembre 2022 dans la vallée de Chamonix.

Le Fonds Air Bois est une aide à l'acquisition d'appareils de chauffage au bois performants. Il a pour objectif de réduire les émissions de polluants affectant la qualité de l'air. Il s'adresse aux résidents principaux.

L'aide est d'un montant forfaitaire de 2000 € plafonnée à 50% du coût d'acquisition, sans conditions de ressources.

Ce dispositif porté par le SM3A est mis en place avec l'ADEME, le Conseil régional, le Conseil départemental et les 5 Communautés de Communes de la Vallée de l'Arve.

Le « Fonds Air Gaz » depuis 2017.

Que votre habitation soit ou non déjà raccordée au réseau de gaz, que vous soyez résident permanent ou secondaire, GrDF, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix vous proposent des aides financières incitatives pour tout changement d'un dispositif de chauffage ancien au bois ou au fuel au profit de l'installation d'un système gaz.

L'objectif de ces aides exceptionnelles est de réduire les émissions de particules et de polluants par le recours au gaz naturel.

Le « Fonds Air Gaz Copropriétés » depuis 2019.

Un nouveau dispositif, mis en œuvre par la vallée de Chamonix a pour vocation de favoriser la rénovation énergétique des copropriétés avec conversion au gaz.

Un « bonus au gaz vert » a été instauré en 2022 afin de développer et faire connaître les énergies renouvelables. Une prime de 300 € à 500 € pour les résidences principales et 150 € à 200 € pour les résidences secondaires.

L'Aide à l'audit énergétique des copropriétés depuis 2019. 15 dossiers pour 32 100 € au 1^{er} décembre 2022.

Une aide à l'audit énergétique des copropriétés est mise en place (80% du coût de l'audit) pour les inciter à engager des travaux.

La « Prime Énergie Habitat » depuis 2021.

Plus de 100 primes et de 100 000 € versés/an.

Encore plus d'aides pour plus d'économie !

Depuis le 1^{er} avril 2021, les trois Fonds Énergie Habitat, précédemment créés par la collectivité sont regroupés dans une seule aide, la Prime Énergie Habitat (PEH). Il s'agit d'une subvention à l'investissement de 1000 € à 2000 € par type de travaux selon l'efficacité énergétique, avec la possibilité de cumuler 3 PEH dans la limite de 6000 € et sur 3 ans (deux PEH étant possibles la même année). Ayant la volonté d'aller plus loin et de faire passer un cap à nos habitants, la collectivité privilégiera dans l'attribution des aides les postes les plus déperditifs (isolation toits et murs) et les modes de chauffages performants.

**Prime
Énergie Habitat**

Le programme « Habiter Mieux ». 63 dossiers financés pour 119 200 € entre 2015 et 2020.

Créé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour lutter contre la précarité énergétique, le programme « Habiter Mieux » s'est adressé aux propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes ou aux propriétaires bailleurs et a concerné des travaux de rénovation énergétique.

AIDE AUX PROFESSIONNELS

Le « Fonds Air Entreprises ».

Le Fonds Air Entreprises (FAE) a été mis en place dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve. Il est financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

L'objectif de ce fonds vise à diminuer les émissions de polluants atmosphériques des professionnels qui peuvent obtenir des financements en échange d'investissements vertueux. Il s'adresse aux artisans du bois, aux entreprises du BTP, aux gravières et carrières, au secteur de l'hôtellerie-restauration. Toute entreprise identifiée comme émettrice de polluants atmosphériques.

Accompagnement des professionnels dans leur projet de rénovation énergétique par Haute-Savoie Rénovation Énergétique.

Le dispositif est dédié aux professionnels (entre-

prises du secteur tertiaire de moins de 1000m², magasins, hébergements touristiques, restaurants, commerces dans copropriété, etc.).

Haute-Savoie Rénovation Énergétique est un service financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), coconstruit et piloté par le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Accompagnement des professionnels (commerces, hôtels...) dans leurs projets de rénovation énergétique : organisation d'ateliers thématiques animés par la Communauté de communes et des experts.

Organisation d'ateliers pour les professionnels.

Six ateliers thématiques, animés par la Communauté de communes et des experts, sont organisés pour les professionnels : mobilités, compostage, rénovation énergétique, balade thermique...

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

La collectivité rénove ses bâtiments publics (plus d'un million d'euros par an) pour réduire sa consommation énergétique. Ont déjà fait l'objet d'une rénovation : le Majestic (chaudière et menuiseries extérieures), la médiathèque de Chamonix ; le Centre sportif Richard Bozon ; la patinoire de Chamonix (installation électrique) ; les écoles de Chamonix ; la mairie et la maison de santé des Houches ; l'école et la mairie de Servoz ; l'Espace Culturel EMC2.



Centre sportif Richard Bozon



Mairie de Servoz



MOBILITÉS

LA VALLÉE STRUCTURE SON ÉCO-MOBILITÉ

Navettes électriques, bus hybrides et au gaz, rénovation de la ligne ferroviaire, véloroute, extension de la piétonnisation en centre-ville : la vallée de Chamonix développe et structure son éco-mobilité.

Généralisé à l'année dès 2005, le système de libre circulation pour les déplacements en train et en bus permet aujourd'hui de transporter plus de 3 millions de voyageurs par an dans une Vallée très fréquentée. Le réseau doit répondre à la fois à la demande des habitants de la Vallée,

des saisonniers et des touristes.

Budget annuel de plus de 5 M€ pour le réseau de bus urbains. Plus de 100 M€ ont été engagés depuis 2012 dans la modernisation de notre ligne ferroviaire.

Des voies cyclables sont aménagées entre Chamonix et Les Houches. La mobilité électrique est favorisée.

Le réaménagement du parking P+R du Centre Ville à l'entrée de Chamonix permet de désengorger le centre-ville et la vallée.

DES BUS VERTUEUX

L'intégralité du parc est totalement conforme aux exigences du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) européen que la Vallée applique.

Des bus à motorisation hybride et de grande capacité circulent sur des itinéraires reliant les quatre communes de la Vallée. Le choix de bus hybrides s'explique par le besoin de disposer de véhicules suffisamment puissants compte tenu du fort dénivelé du parcours, ce qui n'était possible auparavant qu'avec des bus diesel. Silencieux, le bus hybride permet une conduite douce et une consommation de carburant réduite et des émissions de CO₂ en forte baisse.

Des navettes 100% électriques - les fameux « mulets » en référence à l'histoire chamoniarde - sont mises gratuitement à la disposition des vacanciers et habitants de la vallée dans le

centre-ville de Chamonix. Installés dans ces minibus électriques de 20 places à plancher bas, les voyageurs peuvent encore mieux profiter du paysage.

Les « mulets » du XXI^e siècle conçus en France sont équipés de batteries recyclables, fixées sur le toit avec récupération d'énergie en décélération. La Vallée a fait le choix d'options non polluantes, économes en énergie et avec un bon bilan CO₂ à la fabrication comme à l'utilisation.

Des bus au gaz naturel : quatre bus au gaz naturel sont entrés dans la flotte de Chamonix bus depuis l'hiver 2019/2020. La conversion de la moitié de la flotte (une quinzaine de bus) est envisagée dès la mise en route du futur contrat de délégation de service public en 2023.



Bus hybrides



« Mulets » 100% électriques

MONT-BLANC EXPRESS :

LE TRAIN DE LA VALLÉE DE CHAMONIX ÉVOLUE EN NAVETTE

Le renouveau d'une ligne centenaire, patrimoine de la Vallée de Chamonix.

Très prisée des touristes qui fréquentent la Vallée été comme hiver, mais aussi des habitants qui l'utilisent pour se déplacer, cette ligne mythique créée en 1908 est unique en France. Reliée au réseau ferroviaire suisse, elle a aussi la particularité d'être à voie métrique. Le « Mont-Blanc Express » est en libre circulation pour les habitants de la Vallée et les touristes en séjour. Les cartes « Gens du pays », « Résidents », « Saisonniers », « Carte d'hôte », « Carte scolaire » permettent de circuler librement par train ou par bus sur tout le territoire de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc entre Servoz et Vallorcine.

Les élus de la Vallée misent depuis plus de quinze ans sur les transports en commun pour offrir une alternative aux voitures pour les touristes comme pour les habitants.

Le « Mont-Blanc Express » est un bel exemple d'une petite ligne ferroviaire de montagne, à vocation touristique, qui devient le moyen de transport durable de toute une Vallée et permet ainsi de réduire l'impact de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre.



Mont-Blanc Express en gare de Vallorcine

Renforcer l'attractivité du train.

De nombreux travaux de modernisation de notre ligne ferroviaire ont été menés depuis 2012 : renouvellement de kilomètres de voies, rénovation du tunnel des Montets, remplacement de plusieurs ouvrages d'art, notamment des ponts-rails.

L'ambition est de rendre le train encore plus performant en augmentant son cadencement et d'en faire un instrument attractif de déplacement du quotidien pour des milliers de travailleurs et de résidents.



Mont-Blanc Express © B. Magnien

LES TRAVAUX DE LA VÉLOROUTE VOIE VERTE SE POURSUIVENT !

Une voie cyclable est aménagée entre Chamonix et Les Houches pour inciter les habitants de la vallée et les touristes à délaissier leur voiture au profit du vélo. Un tracé sans interruption permet une circulation douce et sécurisée.

D'année en année, la piste cyclable se déploie entre Les Houches et Chamonix et se prolonge



Piste cyclable aux Bossons

vers le haut de la vallée : à la fois des pistes en sites propres et des bandes cyclables sur des artères du centre-ville.

Par ailleurs, l'installation d'arceaux à vélos - près de 500 places - se poursuit dans l'ensemble de la vallée.



Piste cyclable Rue Marie Paradis

EN ROUTE VERS LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Bornes de recharge pour véhicules électriques.

Nous accompagnons la mobilité électrique actuellement en plein essor. Des prises de recharge électrique sont présentes sur l'ensemble du territoire : dans le parking P+R Centre Ville, dans le parking Saint-Michel, derrière l'Hôtel de Ville de Chamonix, parking des Allobroges, parking du Corzolet, parking de Courmayeur. Ces bornes de recharge pour véhicules électriques sont installées en partenariat avec le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) et en lien avec le réseau eborn.

Prises extérieures pour voitures électriques.

Deux prises sont installées dans le parking clos des tennis. La charge est gratuite aux emplacements réservés.

Véhicules électriques dans la flotte de la collectivité.

Grâce à un partenariat avec Kia (qui a succédé à un partenariat avec BMW) le parc intercommunal s'est doté de véhicules électriques. La collectivité remplace par ailleurs progressivement, et à chaque fois que cela est possible, ses anciens camions par des camions à la norme euro 6 (norme la plus avancée en matière de protection de l'environnement). L'ensemble de ces véhicules sont utilisés par les élus et services municipaux dans le cadre de leurs missions.

Aide aux professionnels : le « Fonds Air Véhicules ».

La Communauté de communes, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, propose une prime de 3000 € à 5000 € aux professionnels (entreprise, profession libérale, association) pour favoriser l'acquisition d'un véhicule électrique.



ÉNERGIES

CAP SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : GÉOTHERMIE, CAPTEURS SOLAIRES...

Choisir des énergies renouvelables pour la production d'énergie dans nos bâtiments publics ou privés.

Le potentiel énergétique de chaque bâtiment public est systématiquement étudié à la fois lors de constructions nouvelles d'infrastructures mais aussi lors de réhabilitations. L'outil PlanETer (Planification énergétique territoriale de l'Espace Mont-Blanc) est à la disposition de tous pour connaître le potentiel en solaire thermique

et photovoltaïque, ainsi que la géothermie. 10 000 bâtiments de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc ont été cartographiés. PlanETer est un outil online qui permet aux habitants et professionnels de la Vallée de Chamonix ainsi qu'à plusieurs communes du Valais suisse dont Martigny de choisir le mode énergétique renouvelable le mieux adapté à la situation, à l'exposition de sa maison ou de son bâtiment : valleechamonix.ncsa.ch.

Géothermie pour la crèche « Les Petites Cordées » et les logements pour personnes âgées.

Pour la crèche de Chamonix « Les Petites Cordées », la géothermie a été privilégiée. Une pompe à chaleur eau/eau de 100 kw assure la production du chauffage et de l'eau chaude sanitaire pour l'ensemble de la structure qui comprend également des logements.

Capteurs solaires thermiques à l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

À l'EHPAD de Chamonix, des capteurs solaires thermiques permettent la production d'eau chaude sanitaire et une chaudière à gaz alimente le chauffage. Cette même chaudière permet également de chauffer l'école de musique toute proche.

Panneaux photovoltaïques au tennis.

510 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur les courts de tennis couverts pour produire de l'électricité qui est réinjectée dans le réseau.

Faire des économies d'énergies.

Il a été procédé au renouvellement des équipements techniques de la piscine. Objectifs : diminuer fortement les besoins en énergie (pour chauffer l'eau) en favorisant la récupération calorifique et diminuer les besoins en eau (en optimisant son renouvellement).



Crèche « Les Petites Cordées »



EHPAD Résidence Hélène Couttet

PROFITER À FOND DU CAPITAL HYDROÉLECTRIQUE DE LA VALLÉE !

Électricité : faire le choix d'une énergie 100% renouvelable pour les besoins de la collectivité.

La mairie de Chamonix et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix sont membres du SYANE, le syndicat des énergies de la Haute-Savoie. Le SYANE pilote un groupement d'achat pour la fourniture énergétique de ses membres. ENALP, le prestataire retenu pour la fourniture de cette énergie, regroupe les régies électriques des Houches, de Sallanches et de Bonneville ainsi que la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Il garantit aux collectivités une énergie 100% renouvelable issue principalement de l'hydro-électricité et minoritairement de l'éolien. Ainsi, il est possible de dire que l'électricité utilisée pour alimenter l'ensemble de nos différents usages publics est une énergie verte... de l'éclairage des locaux au fonctionnement des pompes et groupes froids du Centre sportif, en passant par nos serveurs informatiques, la production de neige de culture, l'alimentation du télésiège des Bossons, les appareils de la cuisine centrale et les bornes de recharge pour les voitures électriques.

Sécuriser les réseaux électriques : mise en souterrain partielle des lignes électriques haute tension 63 000 V entre Chamonix et Les Houches.

Le chantier d'enfouissement des lignes 63 000 V de la Vallée a eu pour objectif principal la sécurisation du réseau permettant de garantir la continuité de l'alimentation de la vallée en électricité face aux aléas climatiques. L'hiver 2017/2018 a montré que le risque avalancheux pouvait menacer la ligne électrique.

Ce vaste chantier s'est étendu sur 9 km entre Chamonix et Les Houches, pour un coût global de près de 10 M€. La mise en service des tronçons souterrains et la dépose des ouvrages aériens a été effective fin 2019.

Distribuer gratuitement 2000 ampoules LED à la population.

La Communauté de communes étant labellisée Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), a mené fin 2017, en collabora-

tion avec EDF et le Ministère de l'écologie, une campagne de distribution de 1000 lots de 2 ampoules aux habitants des quatre communes de la vallée. Les ménages à faible revenu ont été privilégiés. L'utilisation d'ampoules LED permet de réaliser 80% d'économies d'énergie par rapport à l'utilisation d'ampoules classiques à incandescence. Ces ampoules ont une durée de vie d'au moins 15 000 heures.

Construction de centrales hydroélectriques.

Plusieurs installations hydroélectriques sont construites sur le territoire de la vallée de Chamonix :

- Sur le torrent de Tacconnaz, production de 12,5 GWh/an : consommation annuelle électrique hors chauffage de + de 4 000 foyers : en service depuis novembre 2019.
- Sur le torrent du Bourgeat, production de 3 GWh/an : consommation annuelle électrique hors chauffage d'environ 1 000 foyers (projet en cours).

Ces projets illustrent clairement l'engagement résolu de la collectivité dans le sens de la transition et de l'autonomie énergétiques. Ces installations viendront compléter les centrales hydroélectriques existantes sur le territoire, notamment celle des Bois, captage sous glaciaire, et celle d'Émosson à la frontière suisse.



Centrale hydroélectrique de Tacconnaz

GAZ NATUREL ET BIOGAZ

Chauffer nos bâtiments publics au gaz.

Les 150 bâtiments de la Commune et de la Communauté de communes recevant du public (mairie, centre sportif, cuisine centrale...) sont alimentés par des chaudières à gaz.

Les chaudières à gaz sont beaucoup plus efficaces que les chaudières fioul dans la production de chaleur et surtout beaucoup moins polluantes, le gaz ne rejetant presque aucune particule.

Le gaz naturel plutôt que le fuel.

Une convention a été signée entre Chamonix et GrDF pour un meilleur raccordement des particuliers au réseau de gaz. GrDF et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix proposent des aides financières incitatives pour tout changement d'un dispositif de chauffage ancien au bois ou au fuel au profit de l'installation d'un système gaz (insert, cheminée, poêle, chaudière à condensation). Le dispositif est étendu depuis 2019 aux copropriétés.



Chaudière à gaz au Centre sportif Richard Bozon

L'objectif de ces aides exceptionnelles est de réduire les émissions de particules et de polluants par le recours au gaz naturel. Le gaz naturel est le combustible qui émet le moins de gaz à effet de serre. Il a par ailleurs le grand avantage de n'émettre quasiment aucune particule, ce qui est un atout reconnu pour les actions en faveur de la qualité de l'air.

Label Zest pour la gestion des huiles usagées.

La Communauté de communes de la Vallée de Chamonix a reçu le Label Zest qui permet de valoriser les acteurs engagés pour la qualité de l'air, autour d'une action concrète : valoriser des déchets liquides « huiles alimentaires » en bio-GNV : label-zest.com.



Encourager la création de centrales villageoises.

La Communauté de communes de la Vallée de Chamonix accompagne Toits des cimes, coopérative citoyenne de production d'énergie photovoltaïque, dont l'objectif est d'équiper en installations photovoltaïques des toitures ayant un potentiel de production d'énergie solaire significatif.

RÉSEAU DE CHALEUR

La **chaufferie bois de Vallorcine**, opérationnelle depuis 2012, alimente un réseau de chaleur comprenant des bâtiments communaux dont la mairie ainsi que des bâtiments privés dont une résidence de tourisme.

Pour aller plus loin et notamment utiliser en circuit court plus de bois locaux, la construction à Vallorcine d'un bâtiment complémentaire est programmée par la Communauté de communes. Il permettra de pouvoir stocker, sécher,

puis broyer le bois pour constituer des plaquettes. La confirmation d'une vraie filière bois dans la vallée de Chamonix !

Création d'un réseau de chaleur à Chamonix.

La collectivité a fait réaliser une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur, permettant d'alimenter bâtiments publics et privés, qui pourrait aller jusqu'à 9 km et valoriser la chaleur fatale des eaux d'exhaure du Tunnel du Mont-Blanc pour compléter le potentiel de biomasse. Dans ce cadre sont étudiées les capacités de développement territorial de la filière bois afin de répondre à l'évolution de la demande.



BIODIVERSITÉ

PRÉSERVATION DES RICHESSES NATURELLES

Qu'ils soient soumis à une réglementation ou non, les espaces naturels font partie du patrimoine et doivent absolument être respectés, surtout en montagne. Depuis longtemps, les collectivités de la Vallée de Chamonix ont pris conscience du caractère particulier de leur environnement exceptionnel et de sa fragilité en menant de nombreuses actions. Aujourd'hui, la communauté de communes va plus loin en cherchant à concilier protection des milieux, activités humaines et sensibilisation du public grâce à des actions de gestion et de valorisation des espaces naturels avec tous ses partenaires. 90% de la surface du territoire bénéficie d'une mesure de protection, dont les 3 réserves natu-

relles du massif des Aiguilles Rouges et les deux sites classés des balcons et du Massif du Mont-Blanc. Plusieurs autres sites font l'objet de protection ou sont rattachés au réseau européen Natura 2000 de sites naturels désignés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et des milieux qu'ils hébergent. Des espaces naturels sensibles - reconnus pour leur biodiversité remarquable - ont aussi été identifiés.

Enfin, deux autres milieux sont concernés : les alpages et les forêts, qui représentent le tiers du territoire et dont le rôle le moins connu mais capital est celui de protection contre les risques naturels.

La préservation des richesses naturelles exceptionnelles est une priorité de la collectivité qui, depuis de nombreuses années, agit pour concilier protection des milieux, activités humaines et sensibilisation.

Notre territoire agit pour développer la connaissance scientifique, et notamment l'impact du changement climatique, afin d'adapter nos politiques et nos comportements.

- Les collectivités apportent un important soutien aux actions, programmes et initiatives de science participative du CREA : suivi de la faune et de la flore sur plusieurs sites, Phénoclim, Wild Mont Blanc...
- La forêt communale des Houches est le support d'un observatoire forestier permanent : l'Office National des Forêts a installé quelque 280 placettes de suivi sur la production de bois et la biodiversité de la forêt.

La collectivité sensibilise les publics, car mieux connaître l'environnement exceptionnel qui nous entoure permet de mieux le protéger.

- Le chalet du col des Montets accueille chaque été près de 50 000 visiteurs autour de ses expositions et animations sur la faune et la flore de nos montagnes. Des travaux de rénovation et une nouvelle scénographie ont été réalisés en 2022.
- Dix belvédères, lieux d'observation et d'interprétation du patrimoine naturel, et cinq sentiers thématiques autour d'un jeu sur « L'Aventure Climatique » sont inaugurés en 2022 dans le cadre de la démarche « Espaces Valléens » dont l'objectif est de favoriser la diversification touristique estivale, basée sur la valorisation des

patrimoines naturels et culturels du territoire.

- Les animateurs « nature » interviennent auprès des plus jeunes dans les écoles de la vallée, mais aussi lors d'ateliers proposés pendant les vacances (« jouets des champs », « les petites bêtes » ... à la Maison du Lieutenant à Servoz).

Enfin, les services de la collectivité sont mis à contribution : pas d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des bords des routes, ronds-points fleuris, entretien manuel des sentiers, réflexion sur l'éclairage public...

Chamonix demande l'inscription du Massif du Mont-Blanc au patrimoine de l'UNESCO.

Le conseil municipal de Chamonix a décidé en janvier 2017 à l'unanimité de ses membres d'engager la procédure d'inscription du Massif du Mont-Blanc sur la liste du patrimoine naturel et culturel de l'UNESCO. Cet engagement a une finalité claire : valoriser et protéger le patrimoine naturel et ses habitants ! La Conférence Transfrontalière Mont-Blanc (France, Italie, Suisse) a décidé de poursuivre les démarches d'approfondissement au titre de « Paysage culturel » pour que la candidature prenne appui sur la relation très spécifique qui se noue depuis des siècles entre l'homme, la montagne et la haute-montagne dans le Massif du Mont-Blanc. Des experts sont missionnés pour travailler sur la définition de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), nécessaire au dépôt du dossier sur les listes indicatives des trois pays.



DÉCHETS

DÉCHETS - ÉCO-CONSOMMATION

Jeter moins et mieux !

L'objectif du territoire est de réduire la production globale de déchets sachant que le traitement des déchets engendre des émissions de gaz à effet de serre, une consommation d'énergie et du transport sur la route.

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a lancé un **plan de réduction et de valorisation des déchets dont l'objectif est de réduire de 50% les déchets incinérables (notamment ménagers) à l'horizon 2025 et d'atteindre 65% de recyclage à cette date.**

Cette meilleure valorisation des déchets sera atteinte en mobilisant trois outils principaux :

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix, en partenariat avec plusieurs partenaires (SITOM, CITEO, associations locales...) met à la disposition de tous, les moyens de produire moins de déchets :

- 171 points d'apport volontaire et 600 cuves disséminés dans l'ensemble de la vallée. La mise en œuvre de conteneurs semi-enterrés se poursuit.
- 2 déchetteries ouvertes 6j / 7j à Chamonix (Le Closy) et aux Houches (Bocher).
- Composteurs collectifs dans la Vallée (dans des quartiers, au pied des immeubles...).
- Recrutement d'un maître composteur pour l'entretien et l'animation des sites de compostage de quartiers.
- Des composteurs individuels et des bio-seaux vendus seulement 15€ aux particuliers (1300 foyers sont équipés dans la vallée de Chamonix).
- Ressourcerie à la déchetterie de Bocher. L'ouverture d'une deuxième ressourcerie est programmée sur le territoire de la commune de Chamonix.



Moloks au centre de Chamonix

- Généralisation du compost,
- Collecte des biodéchets chez les structures collectives et professionnelles,
- Tarification incitative (à l'étude).

La particularité touristique du territoire implique la participation de chacun : professionnels, habitants, visiteurs d'un jour ou plus !

Ecotrivelo.

La collectivité accompagne l'association Ecotrivelo, dont l'objectif est de récupérer, à vélo électrique, les biodéchets des professionnels (restaurants, hôtels, cafés, bureaux...), de nos écoles et de notre cuisine centrale afin de les valoriser.

- 7 containers à textiles.
- Plusieurs associations présentes sur le territoire pour récupération, redistribution et recyclage de biens.
- L'application « Guide du tri » de CITEO permet de géolocaliser les points de collecte sur le territoire et de tout savoir sur les produits à trier. Une initiative qui permet d'augmenter les performances de tri.

Expériences innovantes sur le territoire.

- Installation de 12 boxes de récupération de masques chirurgicaux dans les lieux publics afin de les recycler en fibres textiles.
- Démocratiser la consigne : mise en place de contenants réutilisables chez les restaurateurs et gobelets recyclés pour les boissons à emporter, en partenariat avec l'Association Zéro Déchet Mont-Banc.
- Test innovant d'un composteur électro-mécanique permettant de traiter une grande quantité de biodéchets.



Composteurs aux Pèlerins



6

ADAPT
MONT-BLANC

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

QUELLES STRATÉGIES DURABLES D'ADAPTATION ?

Sujet d'actualité dans les territoires de montagne, le changement climatique et ses impacts sur les activités humaines n'est pas un futur lointain, notamment dans le domaine touristique où l'évolution de l'enneigement, le glissement des saisons et la modification des paysages nécessitent des prises de décisions rapides et partagées.

Le projet AdaPT Mont-Blanc, cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du programme INTERREG V-A France Italie ALCOTRA 2014-2020, a pour objectif principal de fournir des outils de planification et de gestion du territoire pour l'adaptation aux changements climatiques.

Autant de menaces - mais aussi d'opportunités - qui nécessitent de faire rapidement les bons choix notamment en termes de stratégie touristique.

Menace pour les domaines skiables en-dessous de 2000 m d'altitude qui seront difficilement viables. En revanche, opportunité pour un tourisme hors-saison qui profitera de l'allongement de la période estivale.

Problématique nouvelle par ailleurs : comment faire face aux possibles flux de touristes qui viendront se rafraîchir à la montagne lors des périodes de canicule ?

La démarche participative du projet AdaPT Mont-Blanc a rassemblé les élus des communes de l'Espace Mont-Blanc, les représentants des socio-professionnels et des associations pour rechercher des solutions pouvant aider le territoire à s'adapter.

Ce travail important, mobilisant plus de 200 personnes sur trois thématiques principales : ressources naturelles et agriculture, risques naturels et tourisme durable, a abouti à la création d'une boîte à outils destinée à aider les élus dans leur stratégie d'adaptation.

Les travaux de nombreux scientifiques, réalisés sur l'ensemble du territoire de l'Espace Mont-Blanc dans le cadre du projet AdaPT Mont-Blanc, mettent en évidence que les changements sont déjà bien enclenchés et qu'ils vont s'accélérer dans les prochaines décennies entraînant d'importantes modifications des milieux naturels : recul des glaciers, dégradation du permafrost, réduction de 4 à 5 semaines de l'enneigement jusqu'à 2000 m d'altitude sur les versants sud, accroissement de la forêt, migration en altitude des plantes et des animaux...

Deux exemples :

- Pour le Montenvers, l'adaptation consiste en un déplacement de 600 mètres en amont de la gare d'arrivée de la future télécabine d'accès à la Mer de Glace et de la grotte + création d'un centre d'interprétation des glaciers et du climat pour renforcer la connaissance et la sensibilisation du public.
- Pour les Grands Montets, la réalisation du futur appareil s'appuie sur les expertises d'AdaPT Mont-Blanc, les élus ayant décidé la reconstruction de l'installation. L'aménagement s'inscrit dans un temps long face aux évolutions climatiques. Il vise la sobriété et l'intelligence énergétique et veille à ne pas augmenter les capacités de transport matérielles de l'infrastructure historique.



www.espace-mont-blanc.com/adapt-mont-blanc



CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE (CRTE)

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR FAIRE DE NOTRE VALLÉE UN EXEMPLE DYNAMIQUE DE PROSPÉRITÉ COLLECTIVE ET DURABLE !

Depuis plusieurs années la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et les communes qui la composent se sont engagées pour promouvoir un développement plus durable du territoire. Si nous sommes conscients d'avoir la chance de vivre dans un environnement particulièrement remarquable et de bénéficier d'une qualité de vie au quotidien que beaucoup nous envient, nous sommes aussi particulièrement conscients des enjeux auxquels nous devons répondre aujourd'hui et auxquels nous devons faire face demain. Ces sujets sociaux, économiques et environnementaux ont été particulièrement mis en exergue par la pandémie de Covid-19. Cette crise a souligné les vulnérabilités sur lesquelles nous devons travailler dès à présent. Nous avons notamment pris conscience de la nécessité de diversifier notre économie locale, trop dépendante du tourisme de montagne d'hiver et d'été. Cette dépendance est d'autant plus préoccupante que nous mesurons de plus en plus nettement les impacts des changements climatiques qui fragilisent l'environnement montagnard et constituent, de fait, de nouvelles contraintes pour ces activités touristiques historiques.

Plutôt que de subir, nous avons souhaité répondre à la demande de l'État qui nous a proposé d'élaborer un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) répondant aux spécificités de notre territoire. La pièce centrale de ce contrat est un nouveau projet de territoire. En formulant ce projet nous avons souhaité couvrir trois besoins importants :

- Dresser un état des lieux aussi complet que possible des réalisations engagées ces dernières années en matière d'actions sociales, de développement économique et de transition écologique ;
- Préciser les enjeux auxquels nous devons répondre, en prenant en compte l'évolution des préoccupations de la société française et au-delà ;
- Identifier les priorités programmatiques que la communauté de communes s'est fixées dans son nouveau mandat.

Nous avons ainsi formulé une feuille de route pour le développement de l'action publique et la mobilisation des acteurs de la vallée au service d'un territoire à la fois prospère et résilient.

Ce projet retient quatre grands domaines d'intervention :

- Bien vivre dans la vallée, en veillant à la cohésion sociale et au bien-être des habitants ;
- Accélérer la transition écologique pour faire face notamment au changement climatique ;
- Diversifier l'économie locale et promouvoir les innovations ;
- Renforcer les coopérations, car nous ne gagnerons pas seuls.

Ce projet porte l'ambition de mobiliser toutes les énergies positives de notre territoire : l'énergie des femmes et des hommes qui le composent ; l'énergie que dégage le cadre naturel exceptionnel dont nous jouissons ; l'énergie des torrents, des forêts et du soleil dont nous bénéficions ; l'énergie des acteurs économiques qui font rayonner la vallée en France et dans le monde ; l'énergie des innovations qui viendront renforcer nos capacités de résilience. C'est ensemble - citoyennes et citoyens, acteurs économiques, associations, élus et agents des collectivités, mais aussi touristes occasionnels et visiteurs réguliers - que nous pourrons faire vivre notre « Vallée à ÉnergieS PositiveS ».





EFFETS

DES ACTIONS

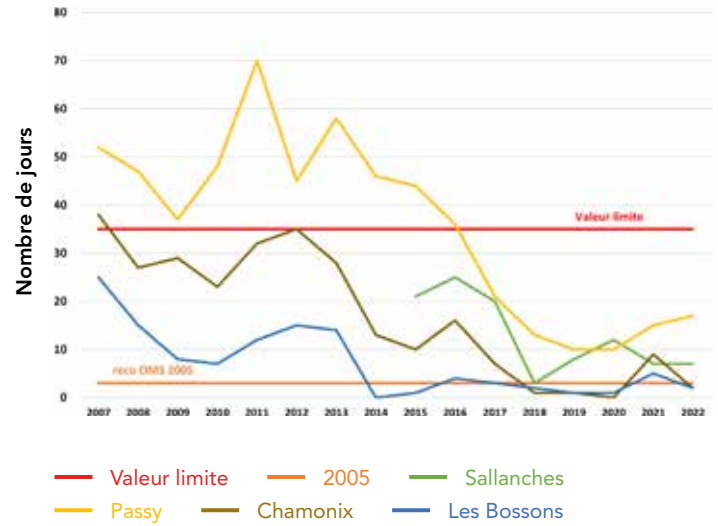
PREMIERS EFFETS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Les données montrent que Chamonix se situe désormais sous le seuil des normes OMS en matière de pollution aux PM10. Ce résultat encourageant doit pouvoir être mis en relation avec l'intensité des efforts menés en matière de transition énergétique.

PM10 - Moyennes annuelles

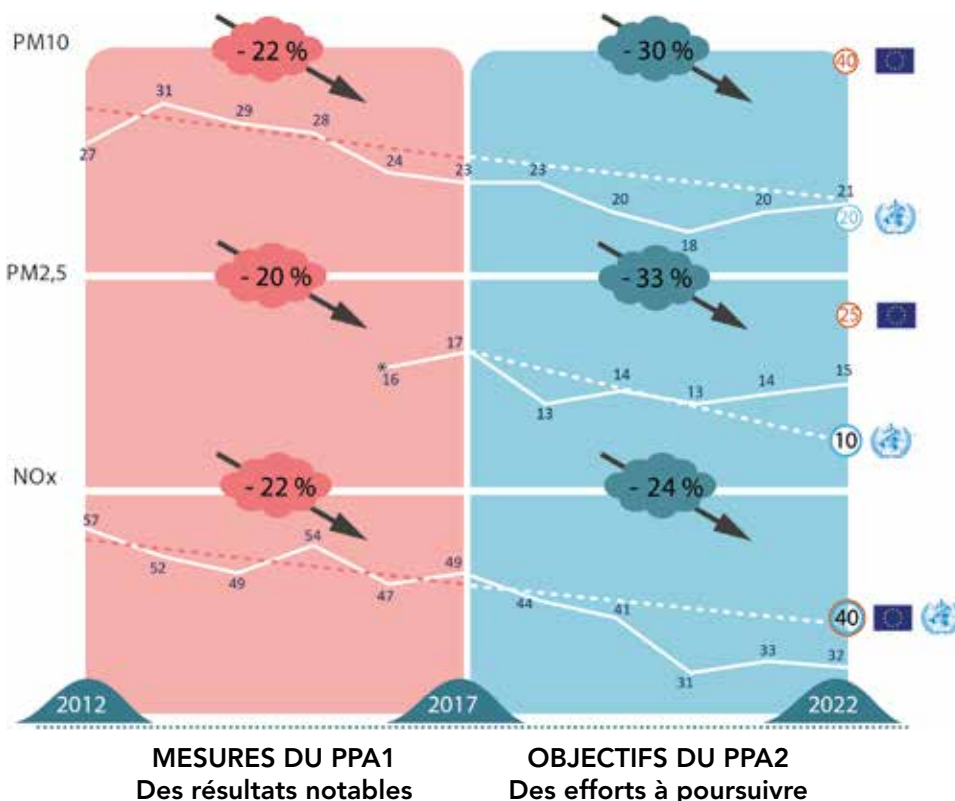


PM10 - Nombre de dépassements du seuil de la valeur limite



- Recommandation OMS 2021
- Valeur limite
- - - Recommandation OMS 2005 et projet EU 2030
- Sallanches
- Passy
- Chamonix
- Les Bossons

Évolution des émissions et des concentrations de PM10, PM2,5 et NOx grâce aux PPA1 et PPA2 en Vallée de l'Arve



Légende

ÉMISSIONS
Pourcentage de baisse des émissions (tous secteurs d'activités confondus)

CONCENTRATIONS

Moyenne annuelle mesurée (en µg/m³) — Tendence constatée (en µg/m³)

Tendance attendue (en µg/m³)


Stations fixes de référence
Passy pour les PM10 et PM2,5
Chamonix-Route Blanche pour les NOx
* Valeurs non mesurées avant 2016

— Valeurs limites prévues par l'UE
— Seuils recommandés par l'OMS en 2005



**Communauté de communes de la
Vallée de Chamonix Mont-Blanc**
38 Place de l'Église - Hôtel de Ville - B.P. 91
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC

www.ccvcmb.fr

  Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

Contacts

Julien TOURRAL - Directeur de Cabinet
04 50 53 75 13 / dircab@chamonix.fr

Jean-Marc MILHOMME - Directeur de la
Communication
06 78 99 81 09 / dircom@chamonix.fr